

La seule ressource qui reste au bibliophile, c'est l'imprimé à petit nombre et non mis en vente. A défaut d'autre privilége, c'est encore là, j'en conviens, une douce consolation. Elle a du moins le mérite de satisfaire délicatement tous les amours-propres et de n'en blesser aucun. Que de gros volumes publiés à des milliers d'exemplaires, qui sont en vente et qui ne se vendent point ! Que de petits livres, au contraire, d'un tirage inférieur en nombre, au nombre des travaux d'Hercule ou des femmes d'Henri VIII, qui se sont donnés discrètement à leur apparition, et que le bibliomane avide couvre d'or aujourd'hui chez Jannet, chez Techener, ou dans les ventes publiques ! Sous le spacieux prétexte qu'il a payé cinq ou sept francs le volume qu'il vient de prendre à l'étalage d'un libraire, un acheteur, — espèce qui devient de jour en jour plus rare et finira par se perdre tout-à-fait, — un acheteur, dis-je, a toujours le droit de trouver le papier de ce livre mauvais, l'impression détestable, et la couverture d'un jaune outrageant pour les mœurs. Quant à l'ouvrage, aux idées qui y sont émises, à la manière dont ces idées sont présentées, on ne connaît le plus souvent l'opinion du lecteur que par un ou imprimeries dans leur maison, ou ailleurs. Quatre ans auparavant, en 1614, une sentence du Chatelet avait fait défense aux PP. Jésuites du collège de Clermont, à Paris, « de tenir aucunes presses (sic), caractères et ustensiles de librairie, imprimerie et reliure de livres, à peine de confiscation et de 300 livres d'amende. » Mais, d'après le texte de cette sentence, il est probable que la mesure prescrite fut administrative ou réglementaire, plutôt que politique, la corporation des imprimeurs et celle des relieurs s'étant apparemment émues de la concurrence que les Jésuites leur faisaient dans leurs collèges.

J'ai sous les yeux l'un des derniers ouvrages, le dernier peut-être qui soit sorti d'une imprimerie particulière, avant la promulgation du code, et dont je ne sache pas qu'aucun bibliographe ait encore fait mention. Ce livre, de format in-4°, mais avec la justification in-8°, porte la date de 1801. Il est intitulé : *Méditations pour la Semaine-Sainte, par ****, auxquelles on a joint le portrait de Jésus-Christ, à l'usage de madame C.-F.-M. Choiseul, Sérant, Imprimées par G.-C.-J. Montmorency-Laval, Luynes, sa tante. A. Dampierre.*

Au-dessous du titre, sont les mots : *Jésus et Marie*, encadrés dans une couronne d'épines.